

RECONNAISSANCE DE LA SCOLARITÉ EN COURS D'EMPLOI
MAMH - MJQ - RAMQ
PÉRIODE DE RÉFÉRENCE DU 1ER JANVIER 2016 AU 31 DÉCEMBRE 2018

MINISTÈRE OU ORGANISME	Total de demandes vérifiées	RESPECT DES CONDITIONS REQUISES POUR LA RECONNAISSANCE DE LA SCOLARITÉ EN COURS D'EMPLOI		RESPECT DES CONDITIONS RELATIVES À L'AJUSTEMENT DE LA RÉMUNÉRATION		PRÉSENCE DES DOCUMENTS (RELEVÉ DE NOTES OFFICIEL) AU DOSSIER DE L'EMPLOYÉ	
		Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
MAMH	6	6	0	1	5	6	0
		100%	0%	17%	83%	100%	0%
JUSTICE	19	19	0	19	0	19	0
		100%	0%	100%	0%	100%	0%
RAMQ	8	8	0	8	0	8	0
		100%	0%	100%	0%	100%	0%
Totaux	33	33	0	28	5	33	0
Résultats en %	100%	100%	0%	85%	15%	100%	0%

Commentaire formulé :

RAMQ - « Nous prenons acte de ces résultats très positifs et vous remercions d'avoir souligné la rigueur de notre organisation. »

CFP

Équipe : Mame Makhtar Beye, Julie Fortin et Isabelle Pageot

2019-05-28

**Commission
de la fonction
publique**

Québec 